

Caroline Trevisan

Françoise Rouaix

*Sous la direction
d'Alain Burlaud*

DCG 1

2^e
Édition

**CONFORME AU
PROGRAMME**

**Tout en
couleur !**

Fondamentaux du droit

MANUEL + APPLICATIONS + CORRIGÉS

**Compétences
et savoirs associés**



COURS COMPLET

- **14 chapitres** : règles, concepts et mécanismes fondamentaux du droit
- Illustrations, conseils et synthèses



PLUS DE 120 APPLICATIONS CORRIGÉES

- Tests de validation des connaissances et commentaires d'arrêts



PRÉPARATION À L'ÉPREUVE

- Conseils méthodologiques
- Cas de synthèses commentés



Corrigés et actualisations offerts
www.editions-foucher.fr



DCG 1

Fondamentaux du droit

MANUEL + APPLICATIONS

Sous la direction d'Alain Burlaud

Françoise Rouaix
Caroline Trevisan

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français du Droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 - art. 40 et 41 et Code pénal - art. 425).

© Foucher, une marque des Éditions Hatier – Paris 2021

Préface

Le monde de la comptabilité, du contrôle de gestion, de l'audit, de la finance et du droit des affaires bouge. L'enseignement de ces disciplines aussi, s'ajustant en permanence aux évolutions politiques (la normalisation comptable), économiques, juridiques, éthiques et technologiques (la révolution numérique) qui transforment l'exercice du métier : apparition de normes mondiales pour la formation initiale des professionnels de la comptabilité (*International Federation of Accountants*), de normes européennes (*Common Content Project*), réorganisation des études universitaires en trois niveaux (licence, master, doctorat ou LMD) dans la plupart des pays.

Les réformes des études supérieures comptables

Les études comptables supérieures comportent aujourd'hui trois diplômes :

- le diplôme de comptabilité et de gestion, DCG (bac + 3, grade licence) ;
- le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion, DSCG (bac + 5, grade master) ;
- le diplôme d'expertise comptable, DEC, diplôme final qui ne peut être présenté qu'après le stage professionnel réglementé de trois ans, soit 8 ans après le bac.

Le cursus a connu les évolutions récentes suivantes : après une refonte complète en 2007, l'ouverture à la « validation des acquis de l'expérience » (VAE) du DCG et du DSCG (2010), puis du DEC (2018), l'obtention du grade licence pour le DCG et du grade master pour le DSCG (ce qui signifie qu'ils ouvrent les mêmes droits qu'une licence ou un master), les programmes ont fait l'objet d'une nouvelle révision en 2019.

Ce cursus conserve l'esprit d'ouverture qui a fait son succès depuis plus d'un demi-siècle : des unités d'enseignement (UE) indépendantes et capitalisables, la compensation des notes (avec, toutefois, des notes éliminatoires), des entrées possibles à différents niveaux avec des dispenses d'épreuves, des sorties à chaque niveau avec des débouchés professionnels clairement identifiés, des diplômes reconnus et appréciés, délivrés par l'État. Depuis 2006, la « mesure » de chaque UE en unités *European Credit Transfer System* (ECTS) facilite la portabilité des acquis dans les différents établissements d'enseignement supérieur, y compris à l'étranger.

Le cursus intègre pleinement le dispositif de validation des acquis de l'expérience. Enfin, la réforme de 2019 introduit dans les programmes la notion de « compétences », en lien avec les connaissances, pour les rendre plus lisibles et plus attractifs, tant pour les étudiants que pour leurs futurs employeurs. En effet, le monde du travail raisonne en termes de compétences acquises.

Pour correspondre à ce nouveau référentiel, la collection « Expertise comptable » des Éditions Foucher a été entièrement remaniée en 2019.

La réécriture des ouvrages s'inscrit dans une démarche de qualité, de recherche d'excellence qui se construit pas à pas, souvent grâce au dialogue que nous entretenons avec nos lecteurs et les professeurs des différentes disciplines concernées.

Qu'apporte la collection « Expertise comptable » des Éditions Foucher ?

Depuis plus de quarante ans, les Éditions Foucher publient des ouvrages de référence préparant aux examens comptables de l'État, également très appréciés par les étudiants des universités, grandes écoles, IUT, classes post-baccalauréat des lycées et, aussi, largement utilisés dans le cadre de la formation continue.

Aujourd'hui, la collection « Expertise comptable » répond totalement aux ambitions d'un cursus reconnu et recherché, aux nombreux débouchés professionnels.

Chaque ouvrage est un outil multimédia utilisant au mieux l'ergonomie de plusieurs supports. Le livre offre le meilleur confort de lecture, des possibilités d'utilisation nomade, la facilité d'appropriation et de mémorisation des contenus en annotant et en surlignant.

Le numérique apporte aussi la possibilité de mises à jour instantanées et d'applications dynamiques comme l'utilisation du tableur.

Le contenu des ouvrages, fruit du travail des meilleurs auteurs et spécialistes des différentes disciplines, est mis en valeur par une présentation particulièrement soignée.

Outre les manuels et les applications et cas, mis à jour régulièrement, la collection, qui couvre l'ensemble des unités d'enseignement du DCG et du DSCG, offre une série, « Tout le DCG » et « Tout le DSCG », comprenant des mémos et des batteries d'exercices corrigés pour faciliter vos révisions.

Enfin et surtout, les ouvrages de la collection « Expertise comptable » ont pour ambition de donner un sens à la connaissance ; ils privilégient le raisonnement sur la description, la déduction sur l'énumération. Ils développent une pratique raisonnée des différentes disciplines qui, conformément à l'esprit du LMD, conduit à la réussite académique et professionnelle.

Quelles perspectives universitaires et professionnelles ?

Le cursus comptable supérieur est marqué par une triple ouverture.

- Ouverture sur **l'université** : les ECTS associés à chaque épreuve du DCG ou du DSCG et le grade licence pour le DCG ou master pour le DSCG permettent des passerelles dans l'ensemble des universités de l'Espace européen de l'enseignement supérieur qui regroupe 48 pays.
- Ouverture sur les **métiers** : les nouveaux diplômes comptables de l'État ayant le grade licence ou master, correspondent à des repères précis et appréciés des employeurs pour tous les métiers de la comptabilité : comptabilité financière, contrôle de gestion, audit, finance. Tous offrent de très beaux débouchés. De plus, la validation des acquis de l'expérience (VAE) rapproche encore plus étroitement profession et formation.
- Ouverture sur le **monde** : les professions comptables sont celles qui sont le plus ouvertes sur le monde, qu'elles soient exercées en entreprise, dans l'économie sociale et solidaire, dans le secteur public ou en cabinet.

Quel projet personnel ?

Que faut-il de plus pour réussir dans cette voie ? Simplement un peu d'ambition, les moyens de ses ambitions et de bons outils. Cet ouvrage de la collection « Expertise comptable » est un excellent outil au service de votre ambition.

Alain BURLAUD

Professeur émérite du Conservatoire national des arts et métiers

Programme

FONDAMENTAUX DU DROIT (UE 1)

Niveau L : 150 heures – 14 ECTS

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE AU DROIT (45 heures)

1.1 Introduction

Sens et portée de l'étude La règle de droit est une construction sociale qui évolue en fonction des besoins de la société : à travers elle s'expriment certaines valeurs fondamentales. La règle de droit a pour objet de rendre possible la vie en société. Pour ce faire, elle est aussi un instrument de contrainte. La prise en compte des finalités du droit permet de comprendre le sens de la règle, de l'interpréter et éventuellement d'en prévoir l'évolution.

Le droit distingue, classe et ordonne des situations données. En France, il repose sur une *summa divisio* qui distingue droit public et droit privé. Le droit se différencie d'autres règles sociales telles que la morale et l'éthique.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale. ■ Identifier les branches du droit applicables à une situation donnée.	■ Les finalités du droit. ■ Les caractères de la règle de droit. ■ Les autres règles sociales : morale et éthique. ■ Les branches du droit.	Chapitre 1

1.2 Les sources du droit

Sens et portée de l'étude Les sources du droit sont nombreuses. Cette multiplication s'explique par le fait qu'une société développée produit des normes internes à différents niveaux, et s'intègre dans un espace mondialisé qui la soumet à de nouvelles règles définies par des acteurs internationaux. Dès lors, une hiérarchie s'établit entre l'ensemble de ces normes et des voies de recours s'ouvrent aux titulaires de droits en cas de violation de cette hiérarchie.

À noter que certains textes de droit international non contraignants (*soft law*) peuvent influencer le comportement de sujets de droit, notamment les entreprises.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Identifier et distinguer les différentes sources du droit. ■ Repérer un conflit de normes et expliciter sa résolution dans une situation donnée. ■ Différencier les principales catégories de loi. ■ Schématiser les étapes du processus de l'élaboration d'une loi ordinaire. ■ Identifier les contrôles de constitutionnalité d'une loi.	■ Les sources internationales du droit. ■ Les différentes sources de droit européen : droit primaire et dérivé du droit de l'Union européenne (directives et règlements). ■ Les sources nationales du droit. ■ Le principe de hiérarchie des normes. ■ Le rôle des pouvoirs législatif et exécutif dans l'initiative d'une loi ordinaire. ■ Les prérogatives du pouvoir exécutif dans le processus du vote de la loi. ■ Le contrôle de conventionnalité et de constitutionnalité de la loi.	Chapitre 2

1.3 La preuve des droits

Sens et portée de l'étude Être titulaire de droits suppose d'en établir l'existence devant un juge. En amont du procès, la preuve a un rôle de prévention (la partie qui sait que le juge lui donnera tort, s'abstiendra de recourir aux tribunaux) et lors du procès, elle permettra de trancher le litige en dégagant une vérité judiciaire.

Le droit français consacre le système de la preuve par tout moyen sauf si la loi en dispose autrement : ainsi, dans certains cas, la preuve préconstituée est exigée. Par ailleurs, le progrès technique impose au législateur et au juge d'apprécier la fiabilité de nouveaux procédés de preuve.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Établir sur qui pèse la charge de la preuve. ■ Identifier les moyens de preuve. ■ Apprécier la recevabilité et la force probante des moyens de preuve.	■ L'objet, la charge et les modes de preuve. ■ La recevabilité des moyens de preuve et leur force probante.	Chapitre 3

1.4 L'organisation judiciaire

Sens et portée de l'étude Pour faire reconnaître ses droits ou faire cesser un trouble, le citoyen s'adresse aux juridictions. Celles-ci, très nombreuses, répondent à une organisation et un fonctionnement précis qui vont définir leur compétence. En leur sein, il existe différents professionnels qui concourent à la résolution des litiges. Enfin, les procédures doivent garantir le respect de principes directeurs du procès issus du droit national et du droit européen.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Distinguer les différentes juridictions nationales et européennes et déterminer leurs compétences. ■ Déterminer la juridiction compétente dans un litige donné. ■ Vérifier les conditions de recevabilité de l'action en justice. ■ Déterminer les voies de recours possibles dans une situation donnée. ■ Vérifier le respect des principes directeurs du procès énoncés dans le code de procédure civile et dans la convention européenne des droits de l'homme. ■ Identifier les rôles respectifs des magistrats du siège et du ministère public.	■ Les ordres administratif et judiciaire. ■ Les principales juridictions nationales et européennes. ■ Les degrés de juridictions. ■ La compétence matérielle et territoriale d'une juridiction. ■ Les conditions de recevabilité de l'action en justice. ■ Les notions de prescription et de forclusion. ■ Les voies de recours possibles en fonction d'une décision de justice. ■ Les principes directeurs du droit commun du procès français et européen. ■ Le personnel de justice.	Chapitre 4

1.5 Les modes alternatifs de règlement des différends

Sens et portée de l'étude L'inflation du contentieux et l'exigence de rendre une décision de justice dans un délai raisonnable ont conduit le législateur à imposer aux parties, avant toute procédure, de montrer qu'elles ont tenté de trouver une voie de conciliation. Dans ce cadre, il existe différents modes alternatifs de résolution des différends (MARD) possibles et adaptés à des situations juridiques données. L'ensemble de ces MARD ont pour objectif de désengorger les tribunaux et d'offrir des voies rapides et souvent moins coûteuses qu'une procédure judiciaire longue et parfois aléatoire pour les parties.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
- Justifier l'exigence du recours aux MARD avant toute procédure contentieuse. - Distinguer les effets de chacun des MARD. - Montrer la spécificité de l'arbitrage comme mode de résolution des conflits.	- La conciliation et la médiation : définition, acteurs, mise en œuvre et issue. - L'arbitrage comme mode spécifique de résolution des conflits : modalités de mise en œuvre, désignation et récusation des arbitres, modalités de la sentence arbitrale et des voies de recours, avantages et inconvénients.	Chapitre 5

2. LES PERSONNES ET LES BIENS (40 heures)

2.1 Les personnes

Sens et portée de l'étude La personnalité juridique est l'aptitude à être sujet de droit. Celle-ci est conférée de plein droit aux personnes physiques et, sous certaines conditions, aux personnes morales. Ces dernières sont devenues des acteurs importants et incontournables de l'activité économique. Pour autant, l'étendue de leur capacité reste circonscrite à leur objet. Pour les personnes physiques, le législateur a élaboré un système d'incapacité pour protéger les mineurs et certains majeurs victimes d'une altération de leurs facultés mentales ou corporelles.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
- Justifier l'existence d'une personne juridique. - Identifier et caractériser les attributs de la personnalité juridique. - Analyser la capacité d'une personne à accomplir un acte juridique. - Identifier un régime de protection adapté à la situation d'un majeur dans une situation donnée.	- La notion de personne juridique : utilité, acquisition, diversité. - Les personnes physiques : identification, capacité. - Les personnes morales : identification, capacité. - La distinction entre les actes que le mineur peut réaliser seul et les actes qui nécessitent l'autorisation de son représentant légal ou de son tuteur. - Les trois principaux régimes de protection des majeurs : définition, mise sous placement, désignation d'un responsable du majeur, distinction entre acte d'administration et de disposition et conséquence quant à la capacité du majeur protégé.	Chapitre 6

2.2 Les commerçants, personnes physiques

Sens et portée de l'étude Les premiers acteurs de la vie des affaires sont les commerçants en tant que personnes physiques. Ils dirigent des entreprises individuelles qu'ils exploitent en nom propre ce qui impacte leur patrimoine personnel. Ces personnes physiques acquièrent la qualité de commerçant dès lors qu'elles accomplissent des actes de commerce à titre de profession habituelle. Dans le cadre de ses affaires, le commerçant a des obligations et a besoin de règles adaptées à son activité.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Identifier le commerçant. ■ Vérifier qu'une personne remplit les conditions pour exercer le commerce, dans une situation donnée. ■ Distinguer les différents actes de commerce et présenter leur régime juridique. ■ Analyser le statut et la situation patrimoniale du commerçant. ■ Sélectionner un statut pour le conjoint en fonction d'une situation donnée et en mesurer les conséquences juridiques.	■ Le principe de la liberté du commerce et ses limites. ■ La définition du commerçant. ■ Les actes de commerce : régime juridique et différentes catégories. ■ Les obligations et responsabilités du commerçant. ■ Présentation de l'EIRL, modalité de l'entreprise individuelle permettant une atténuation de la responsabilité du commerçant : création de l'EIRL insaisissabilité (notion et principales applications). ■ Le régime du PACS, les régimes matrimoniaux (la communauté des biens et la séparation des biens). ■ Les caractéristiques des statuts du conjoint du commerçant.	Chapitre 8

2.3 Les autres professionnels de la vie des affaires

Sens et portée de l'étude La vie des affaires n'est pas exclusivement le fait du commerce, d'autres entrepreneurs individuels développent des activités économiques. Certains d'entre eux sont des partenaires privilégiés du commerçant. Il convient de distinguer chacun de ces acteurs économiques.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Identifier et analyser les principes juridiques applicables aux catégories professionnelles suivantes : artisan, agriculteur, professionnel libéral.	■ Les caractéristiques principales de l'artisan, de l'agriculteur, du professionnel libéral.	Chapitre 8

2.4 Théorie du patrimoine

Sens et portée de l'étude Dans la tradition juridique française, la naissance de la personnalité juridique s'accompagne de celle du patrimoine. Pour un commerçant personne physique, cette vision d'unicité du patrimoine n'est pas sans poser des problèmes pour le développement de l'entrepreneuriat. Le législateur, à partir du milieu des années 1980, va évoluer progressivement vers la création juridique d'un patrimoine d'affectation protecteur de l'entrepreneur tout en garantissant les droits des créanciers.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Discuter les intérêts et limites des théories du patrimoine. ■ Distinguer entreprise individuelle et EIRL. ■ Évaluer les risques patrimoniaux de l'entrepreneur dans une situation donnée.	■ Les principes de la théorie classique du patrimoine ■ La composition du patrimoine : classification des droits et des biens. ■ Le droit de gage général des créanciers du commerçant et ses limites dans une approche personnaliste du patrimoine. ■ La thèse du patrimoine d'affectation et ses manifestations dans le droit français.	Chapitre 7

2.5 La propriété

Sens et portée de l'étude Le droit de propriété est le plus complet des droits réels. Il donne la possibilité de tirer de la chose toutes les utilités dont elle est susceptible.

Le droit de propriété satisfait aux intérêts individuels.

Toutefois, une partie de la doctrine considère que la propriété remplit aussi une fonction sociale qui fonde toutes les entorses au droit de propriété.

Ces deux fonctions, à la fois compatibles et potentiellement contradictoires, imprègnent le droit positif de la propriété.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Identifier les différents modes d'acquisition dérivée de la propriété. ■ Analyser les prérogatives du propriétaire. ■ Analyser les droits et obligations de l'usufruitier et du nu-propriétaire. ■ Analyser les limites du droit de propriété.	■ Les attributs et les caractères du droit de propriété. ■ L'acquisition de la propriété par un acte juridique. ■ Le démembrement du droit de propriété : usufruit (définition, origines, régime, extinction), nue-propriété (définition). ■ L'abus de droit et le trouble anormal de voisinage.	Chapitre 9

2.6 Applications particulières de la propriété

Sens et portée de l'étude Depuis l'adoption du Code civil, le droit de propriété a souvent fait l'objet d'atteintes. Mais, en même temps, sa plasticité explique le succès de cette notion hors de son strict champ technique.

Le fonds de commerce est un bien unitaire, différent des éléments qui le composent. C'est aussi un bien incorporel de nature mobilière.

La propriété commerciale permet à un preneur à bail commercial d'obtenir, à l'expiration du contrat, le renouvellement du bail commercial ou, à défaut, une indemnité d'éviction.

La propriété intellectuelle protège l'inventeur (droit de la propriété industrielle) comme l'auteur (droit d'auteur).

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Identifier les éléments constitutifs du fonds de commerce. ■ Analyser le bail commercial, la protection du locataire-preneur et les obligations du propriétaire. ■ Distinguer propriété industrielle et propriété littéraire et artistique. ■ Vérifier les conditions de protection par le brevet, la marque ou le droit d'auteur. ■ Justifier les actions possibles en cas d'atteinte à un droit de propriété intellectuelle.	■ Le fonds de commerce : notion, composition, nature juridique. ■ Le contrat de bail commercial : conditions d'application du statut des baux commerciaux, régime, droit au renouvellement. ■ La propriété industrielle : brevet et marque (conditions, procédure et effets). ■ La propriété littéraire et artistique : conditions de la protection, droits des personnes protégées.	Chapitre 9

3. L'ENTREPRISE ET LES CONTRATS (45 heures)

3.1 Théorie générale du contrat

Sens et portée de l'étude Le contrat est à la base de la vie des affaires ; il concrétise les obligations que les parties veulent nouer entre elles. La réalisation d'un contrat fait souvent l'objet d'étapes préliminaires qui forment déjà des obligations pour les parties. Le législateur offre une grande plasticité au contrat ce qui permet de créer tout type d'obligation dans la limite du respect de l'ordre public. Un contrat valablement formé doit, par principe, du fait du respect de la parole donnée, être correctement exécuté. En cas de non-exécution ou de mauvaise exécution du contrat, le créancier lésé dispose d'un ensemble de moyens d'action possibles prévus par la loi.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Identifier l'existence d'un avant-contrat à travers le pacte de préférence et la promesse unilatérale. ■ Vérifier la conclusion du contrat et le classer, dans une situation donnée. ■ Expliquer l'intérêt que présente une clause contractuelle donnée pour les parties. ■ Analyser la validité d'un contrat dans son ensemble et d'une clause particulière. ■ Proposer des sanctions adaptées en cas d'inexécution d'un contrat.	■ Le contrat : définition et classification. ■ Les principes fondateurs du droit des contrats. ■ La formation du contrat : phase précontractuelle (négociations contractuelles, promesse unilatérale et pacte de préférence), conclusion du contrat, conditions de validité du contrat et sanction des conditions de validité. ■ L'identification de clauses particulières : clause exclusive et limitative de responsabilité, clauses pénales, clauses résolutoires, clauses compromissaires, clauses attributives de compétence, clause de réserve de propriété. ■ L'exécution du contrat : les effets du contrat entre les parties (principe de la force obligatoire, renégociation, interprétation par le juge), les effets du contrat à l'égard des tiers (principe de l'effet relatif et exceptions), le paiement, mode normal d'exécution du contrat. ■ L'inexécution du contrat : exception d'inexécution, exécution forcée en nature, réduction du prix, résolution, réparation du préjudice résultant de l'inexécution du contrat (responsabilité civile contractuelle)	Chapitre 10 Chapitre 11

3.2 Les contrats de l'entreprise

Sens et portée de l'étude Dans la vie des affaires, l'entreprise passe de nombreux contrats. Cette mise en situation contractuelle permet le passage de la théorie générale aux « contrats spéciaux ». La matière est dominée par une double antinomie : d'une part, l'opposition entre les règles générales et spéciales, d'autre part l'opposition entre contrats nommés et contrats innommés. Par ailleurs, le droit des contrats spéciaux protège les consommateurs ou non professionnels.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Qualifier le contrat en présence dans une situation donnée. ■ Analyser les caractéristiques essentielles des principaux contrats de l'entreprise. ■ Caractériser la protection des parties pour chacun des contrats. ■ Justifier le choix d'une sûreté et ses principaux effets dans une situation donnée.	■ Les contrats relatifs au fonds de commerce : vente et location-gérance. ■ Le contrat de vente. ■ La notion de consommateur. ■ Les contrats de consommation : principales règles de protection du consommateur lors de la formation et de l'exécution du contrat ■ Le contrat de crédit à la consommation. ■ Le compte de dépôt bancaire : création, fonctionnement, fermeture. ■ Les contrats de crédit aux entreprises : contrat de prêt, escompte, affacturage, crédit-bail mobilier. ■ Les sûretés : caractéristiques principales du cautionnement, nantissement, gage avec dépossession et sans dépossession, hypothèque, privilèges. ■ L'étendue des obligations des parties dans chaque sûreté.	Chapitre 12

4. L'ENTREPRISE ET SES RESPONSABILITÉS (20 heures)

Sens et portée de l'étude En développant ses activités, l'entreprise peut commettre un fait ou exposer autrui à un risque causant un dommage. Dès lors, sa responsabilité civile est engagée. Celle-ci doit être distinguée de la possibilité de voir aussi sa responsabilité pénale engagée mais avec des mécanismes différents.

COMPÉTENCES	SAVOIRS ASSOCIÉS	MANUEL
■ Différencier les notions de responsabilité civile et pénale. ■ Différencier responsabilité civile extracontractuelle et responsabilité civile contractuelle. ■ Apprécier le respect des conditions de mise en œuvre de la responsabilité civile et les causes possibles d'exonération dans une situation juridique donnée. ■ Identifier les caractéristiques du préjudice réparable dans une situation juridique donnée. ■ Vérifier la présence des conditions de la responsabilité pénale, pour une situation juridique donnée. ■ Identifier les actions en responsabilité possibles dans une situation juridique donnée.	■ Les responsabilités civile et pénale (fonctions, conditions de mise en œuvre). ■ Les responsabilités extracontractuelle et contractuelle. ■ L'étude des possibilités de cumul des différents régimes de responsabilité. ■ Les conditions de la responsabilité extracontractuelle (civile délictuelle) : - fait générateur : le fait personnel fautif, le fait de la chose, les troubles anormaux de voisinage et le fait d'autrui, - préjudice réparable (classifications, caractères), - lien de causalité. ■ L'étude spécifique du régime de la responsabilité du fait des produits défectueux. ■ Les spécificités de la réparation du préjudice environnemental.	Chapitre 13 Chapitre 14

Introduction

Cet ouvrage a été conçu pour préparer l'épreuve n° 1 **fondamentaux au droit** du diplôme de Comptabilité et gestion (DCG), niveau L (Licence).

Il a pour objectif de favoriser l'acquisition par les étudiants des éléments essentiels qui composent l'environnement juridique dans lequel vivent les entreprises, d'appréhender les sources du droit tout en mettant en évidence la manière dont les règles juridiques s'appliquent à la vie des affaires. Les domaines étudiés sont relativement variés dans la mesure où diverses branches du droit sont ici concernées, comme par exemple le droit civil, le droit commercial ou le droit de la propriété intellectuelle.

Cette seconde version propose plusieurs niveaux de lecture par des encadrés fournissant des exemples tirés de l'actualité la plus récente.

Le volume des informations ne doit pas effrayer ; il n'est pas synonyme d'éléments à mémoriser. Ces éléments riches sont destinés à faciliter la compréhension du candidat, préalable indispensable à la mémorisation des savoirs associés aux compétences requises.

Chaque chapitre est construit selon un plan qui montre la logique de la réglementation et hiérarchise les éléments contenus dans cette réglementation avec une mise en avant des compétences attendues. Les **concepts** et les **mécanismes clés du droit** sont mis en relief par des **couleurs**.

Par ailleurs, de nombreux renvois aux sources de droit (notamment par la citation d'articles extraits de codes) sont effectués afin de permettre aux étudiants de retrouver et de consulter facilement des sources de droit actualisées.

Enfin, divers **types d'applications** sont proposés aux étudiants à propos de chaque chapitre afin de se préparer à l'épreuve de l'examen. Ces applications ont pour but d'exploiter la réglementation exposée dans le chapitre correspondant tout en exigeant l'apprentissage de savoir faire. En effet, les exercices requièrent une démarche de réflexion, d'analyse du sujet posé et une rédaction claire et précise des réponses aux questions posées.

Abréviations

AAI	Autorité administrative indépendante
AMF	Autorité des marchés financiers
BALO	Bulletin des annonces légales obligatoires
BODACC	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales
Cass. civ.	Chambre civile de la Cour de cassation (1 ^{ère} , 2 ^{ème} ou 3 ^{ème})
CA	Chiffre d'affaires
CAC	Commissaire aux comptes
càd	c'est-à-dire
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCRCS	Comité de coordination du Registre du Commerce et des Sociétés
CFE	Centre de formalités des entreprises
CGI	Code général des impôts
Civ.	Première, deuxième, troisième chambre civile de la Cour de cassation
CJUE	Cour de justice de l'Union européenne
CMA	Chambre des métiers de l'artisanat
CMP	Commission mixte paritaire
Conv. EDH	Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (appelée également Convention européenne des droits de l'homme)
Cour EDH	Cour européenne des droits de l'homme
CSE	Conseil social et économique
DDADUE	Loi portant diverses dispositions d'adaptation du droit nationale au droit de l'Union européenne
DDHC	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGG	Droit de gage général
DI	Dommages et intérêts
EIRL	Entrepreneur individuel à responsabilité limitée
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
FDC	Fonds de commerce
GPA	Gestation pour autrui
INPI	Institut nationale de la propriété industrielle
JAL	Journal d'annonces légales
OIT	Organisation internationale du travail
OP	Ordre public
PP	Personne physique
PM	Personne morale
PV	Procès-verbal
QPC	Question prioritaire de constitutionnalité
RAR	Lettre recommandée avec demande d'accusé de réception
RCS	Registre du commerce et des sociétés

REP	Recours pour excès de pouvoir
RM	Répertoire des métiers
SARL	Société à responsabilité limitée
SNC	Société en nom collectif
TAEG	Taux annuel effectif global
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
UE	Union européenne
VRP	Vendeur, représentant et placier

Sommaire

Préface	3
Programme	5
Liste des sigles	13
Partie 1 Introduction générale au droit	17
Chapitre 1. Le droit et ses finalités	19
Chapitre 2. Les sources du droit	45
Chapitre 3. La preuve des droits subjectifs	79
Chapitre 4. L'organisation judiciaire	103
Chapitre 5. Les modes alternatifs de règlement des litiges	141
Partie 2 Les personnes et les biens	153
Chapitre 6. La personnalité juridique et la protection des personnes vulnérables	155
Chapitre 7. Le patrimoine des entrepreneurs individuels	177
Chapitre 8. Le commerçant et les autres professionnels de la vie des affaires	193
Chapitre 9. La théorie générale de la propriété et applications particulières à la propriété	223
Partie 3 L'entreprise et les contrats	253
Chapitre 10. Conclusion et validité du contrat	255
Chapitre 11. Effets et inexécution du contrat	295
Chapitre 12. Les contrats de l'entreprise	323
Partie 4 L'entreprise et ses responsabilités	367
Chapitre 13. La responsabilité civile extracontractuelle (ou délictuelle)	369
Chapitre 14. La responsabilité pénale	395
Partie 5 Applications	
CONSEILS MÉTHODOLOGIQUES	409
Cas pratiques	419
Index	427
Table des matières	431



Introduction générale au droit

Le **droit** peut se définir comme « *l'ensemble des règles qui gouvernent les rapports des membres d'une même société* » (Larousse).

Cet ensemble de règles constitue le **droit positif** – appelé aussi **droit objectif** – qui présente un certain caractère impératif, contraignant.

Dans chaque société politique, les règles et les institutions du droit positif se développent suivant les caractères propres de cette société. Il existe un **droit interne**, propre à chaque pays, appelé ainsi parce qu'il n'a de force obligatoire qu'à l'intérieur des frontières de ce pays.

La nécessité de résoudre les relations entre les citoyens de pays différents, ou entre États, a conduit à l'institution de règles de **droit international**. La création de l'Union européenne a favorisé l'élaboration d'un du droit communautaire.

Le droit se caractérise par la grande diversité des règles qu'il édicte : on distingue ainsi un grand nombre de branches du droit. L'habitude a été prise de les rattacher au **droit public** ou au **droit privé**. De cette distinction découlent les deux ordres juridictionnels : l'un destiné à régler les différends relevant de l'ordre privé (l'ordre judiciaire), l'autre, les différends relevant de l'ordre public (l'ordre administratif).

Les **sources** du droit positif sont multiples ([chapitre 2](#)). En France, la plus importante est constituée par la loi, complétée par les règlements, la doctrine, la jurisprudence par exemple.

Le **droit objectif** reconnaît aux individus des prérogatives : ce sont les **droits individuels** ou **droits subjectifs**. Pour un sujet de droit déterminé, les **actes juridiques** et les **faits juridiques** sont à l'origine de ces droits (= la source des droits subjectifs ; cf. [chapitre 3](#)).

La réalisation des droits subjectifs nécessite le plus souvent le recours au juge (cf. [chapitre 4](#)) mais le législateur impose désormais très souvent d'avoir recours préalablement aux modes alternatifs de règlement des litiges (ou différends). Ce sont les MARL (cf. [chapitre 5](#)).

Chapitre 1. Le droit et ses finalités	19
Chapitre 2. Les sources du droit	45
Chapitre 3. La preuve des droits subjectifs	79
Chapitre 4. L'organisation judiciaire	103
Chapitre 5. Les modes alternatifs de règlement des litiges	141

Le droit et ses finalités

1 Chapitre



COMPÉTENCES ATTENDUES

- Distinguer la règle de droit des autres règles de la vie sociale.
- Identifier les branches du droit applicables à une situation donnée.

PLAN DU CHAPITRE

1 Identification de la règle de droit

- A Variété des modes de régulation sociale
- B Caractères de la règle de droit
- C Règle de droit contre prérogatives individuelles

2 Finalités et spécialisation du droit

- A Le droit, une construction sociale
- B Spécialisation des règles de droit et ordre juridictionnel
- C Positivistes et naturalistes

3 Raisonnement et application de la règle de droit

- A La qualification juridique, opération initiale
- B Le syllogisme, raisonnement parfois contrarié

SYNTHÈSE P. 37

APPLICATIONS P. 38

« *Droit (le) : On ne sait pas ce que c'est* » – Gustave Flaubert, Dictionnaire des idées reçues (1880)

Un courant dit personnaliste s'appuie sur le présupposé philosophique selon lequel le droit suppose l'altérité. Autrement dit, seul sur son île, Robinson Crusoé n'avait pas besoin du droit. « *Là où il y a une société, il y a du droit* ». Cette traduction d'une maxime romaine (« *Ubi societas ibi jus* ») signifie que la vie en société suppose le droit, et réciproquement.

Pour répondre à la question « qu'est-ce que le droit ? », il est plus instructif de répondre par la finalité poursuivie par le droit : **le droit rassemble l'ensemble des règles ayant vocation à régir et organiser la vie en société.**

Pourtant la vie en société s'appuie également sur d'autres règles sociales ; elles relèvent pour certaines de la politesse, pour d'autres de la religion ou encore de la morale.

Il conviendra dans un premier temps d'identifier la règle de droit (1), puis de préciser ses finalités et d'évoquer rapidement l'opposition entre les positivistes et les naturalistes (2). Enfin, l'application de la règle de droit conduit à appréhender le raisonnement en droit (3).

Pour pouvoir exister, le droit s'appuie sur des autorités légitimes qui établissent de nombreuses règles. Les sources du droit seront étudiées dans le [chapitre 2](#).